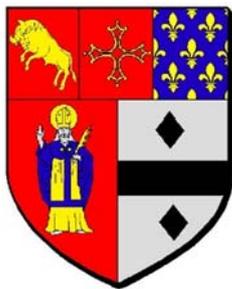


Mairie de Layrac-sur-Tarn

Bulletin Municipal n°44



La gazette de Layrac-sur-Tarn

Janvier 2017

SOMMAIRE

Le mot du Maire	3
Au fil du conseil municipal.....	4
Au fil du Conseil Communautaire du Val'Aïgo (CCVA).....	7
Citoyenneté, économies et lien social.....	8
Marie-Sophie MOSNIER en concert à Layrac	9
Les pigeonniers... suite et fin.....	12
Le coin des associations	16
Mots croisés n°44 – Thème : Histoire et Géographie.....	19
Etat civil	20
La Mairie.....	20

Photo couverture : Elodie MIEGEVILLE, 1^{er} prix
et Joseph GUYOMARD, prix du jardinier,
Concours des villages fleuris 2016

Crédit photo : Alain MAUREAU

Responsable d'édition : M. le Maire

LE MOT DU MAIRE



Chères Layracoises, chers Layracois,

Avant toute chose, je vous adresse mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année qui débute. Que celle-ci puisse vous apporter la santé, la sérénité et la fraternité.

2017 s'annonce être une année importante au niveau national de par les élections présidentielles et législatives en milieu d'année. Il est donc important que chacun puisse exprimer sa voix au travers de l'outil démocratique du vote.

Mais 2017 est aussi une année importante pour notre commune car des dossiers importants sont à l'étude : contrat de territoire pour l'ancienne salle de classe, développement communal par la possible création d'un lotissement, dossiers des lacs ... tout en faisant entendre notre (seule) voix au sein de la communauté de communes où notre représentativité est diminuée.

Malheureusement, notre commune a été victime d'incivilités et de délits : nous avons subi 2 vols de matériel communal et le défibrillateur installé à la salle polyvalente nous a également été dérobé. Avec une prise en charge partielle par l'assurance, nous allons remplacer ce matériel.

Fort heureusement, la gestion minutieuse des finances par l'équipe municipale permet une fois encore de finir l'exercice 2016 sur un bilan à l'équilibre ; ce qui n'est pas chose aisée quand on ne peut que constater le désengagement de l'état par la baisse rapide des dotations globales de fonctionnement.

Pour poursuivre sur des notes plus réjouissantes, notre commune a été primée au concours de villages fleuris, et je félicite le personnel communal pour son engagement quotidien au service de notre commune.

Je vous renouvelle mes vœux pour 2017 en vous souhaitant une année belle sous tous ses aspects : la santé, l'épanouissement et la convivialité qu'offre une commune comme la nôtre. J'aurais la joie de m'adresser directement à vous lors de mes vœux, **le samedi 28 Janvier à 11 heures à la salle polyvalente.**

Votre Maire.

AU FIL DU CONSEIL MUNICIPAL

www.layracsurtarn.fr

Séance du 22 Août 2016

- Décision modificative : travaux appartement

Les travaux engagés dépassent les montants alloués dans le budget. Il est donc nécessaire de provisionner une somme supplémentaire. Pour rappel les devis : 11.234€ pour M. Rousse et 1.070€ pour M. Jezequel.

Le montant initial du budget était de 10.000€. Il est donc nécessaire de le compléter. M. le Maire propose de rajouter 3.000€ au budget travaux.

Vote : **à l'unanimité**

- Mise en conformité de l'éclairage public du chemin des crêtes

Changement des fils nus par une ligne isolée. La part restant à la charge de la commune est de 360€ (subvention de 80%). M. le Maire soumet au conseil l'exécution des travaux.

Vote : **à l'unanimité**

- Dissolution du SIAH RV

La délibération à l'unanimité des communes concernant la fusion des syndicats n'a pas été actée car la commune de Bessières s'est prononcée favorablement alors que l'ensemble des autres communes ont voté contre cette fusion.

Une autre délibération à la majorité des commune doit être prise, sachant que M. le Préfet détient un pouvoir d'appréciation pour délivrer l'arrêté de dissolution.

M. le Maire soumet au vote la dissolution du SIAH RV.

Vote : **à l'unanimité**

- Nouveaux statuts pour la Communauté de Commune

Prise de compétences optionnelles (la loi imposant d'en avoir au moins 2 sur une liste de 5).

Mise en place de la notion d'intérêt communautaire. M. le Maire fait lecture des nouveaux statuts.

Les débats font état d'un manque de clarté et d'explication sur l'ensemble des articles.

Vote : **abstentions : 5 ; pour : 6**

- Intégration de la commune de Buzet sur Tarn – Changements dans la représentativité

L'entrée de Buzet implique une redistribution des sièges. Layrac en perdra un.

Layrac ne disposera plus que d'un seul conseiller communautaire ; un suppléant sera nommé qui pourra le remplacer pour les commissions et les conseils communautaires.

Conformément à la liste des élus : le titulaire sera Wilfrid Sabiron, le suppléant sera Philippe Busquère.

Vote : **à l'unanimité**

- Questions diverses :

- Procès-verbal de mise à disposition par la commune des biens nécessaires à l'exercice de la compétence du SMEA en assainissement non collectif.

L'ensemble des parties, communes et SMEA, constatent d'un commun accord que la mise à disposition des biens nécessaires à l'exécution de la compétence d'assainissement non collectif est sans objet.

Vote : **abstention 1 ; pour 9**

Séance du 24 Octobre 2016

- Statuts du nouveau syndicat de l'eau potable : SIEVT

Lecture de la délibération. M. le Maire propose :

- D'APPOUVER la dénomination suivante pour le nouvel EPCI issu de la fusion : «Syndicat Intercommunal des Eaux de Villemur sur Tarn » (S.I.E.V.T.).
- D'APPOUVER le siège du nouvel EPCI issu de la fusion le SIEVT : en la Mairie de Villemur.
- D'APPOUVER la représentation des communes membres au sein du nouveau comité syndical du SIEVT au prorata du nombre d'abonnés, et par strates d'abonnés, selon le tableau suivant :

Strates d'abonnés	Nombre de représentants
Moins de 500	2
De 500 à 999	4
De 1.000 à 3.499	6
De 4.000 à 9.999	8
De 10.000 à 19.999	10

Ce système de représentation, pour des raisons fonctionnelles, restera figé entre les renouvellements des conseillers municipaux.

Avant le 31 décembre, précédant la date de renouvellement des conseillers municipaux, le comité syndical, pourra acter la mise à jour de la représentation par délibération, en fonction du nombre d'abonnés des communes membres, constatés par le dernier compte rendu annuel d'activités du syndicat. Ce système, selon les dernières données connues, donnerait la représentation suivante, pour les communes actuellement membres :

Communes	Nombre d'abonnés	Titulaires	Suppléants
Bessières (rive droite)	108	2	1
Bondigoux	252	2	1
Layrac sur Tarn	164	2	1
Le Born	216	2	1
Mirepoix sur Tarn	449	2	1
Villemur sur Tarn	2938	6	3

Vote : à l'unanimité

- Election 2 titulaires et 1 suppléant SIEVT

M. le Maire fait appel à candidatures.

M. Philippe BUSQUERE et M. Thierry ASTRUC se proposent comme titulaires.

M. Alain MAUREAU se propose comme suppléant.

Vote : à l'unanimité

- Habilitation d'un agent de la CCVA pour le constat de dépôts sauvages

Il s'agit d'assermenter un agent de la Communauté de Communes Val'Aïgo, M. Didier CROUZAT, pour intervenir concernant les dépôts sauvages afin de procéder au constat d'infraction, et aux recommandations en vue de verbaliser les contrevenants.

Vote : à l'unanimité

- Tarifs d'infractions : dépôt sauvage

Proposition d'un tarif de contravention à 300€ pour toute infraction constatée + frais si le prix de l'enlèvement est supérieur à la contravention.

Le conseil souhaite qu'une harmonisation soit faite au niveau intercommunal et demande à M. le Maire de porter cette question en bureau communautaire.

Vote : **à l'unanimité**

- Télésurveillance

Suite aux différents vols commis à la mairie, M. le Maire propose l'acquisition d'un système de vidéo-surveillance : mise en place d'un lot de caméras avec enregistreur.

Proposition d'allouer 1000€ TTC sur le budget investissement pour mettre en place ce système.

Vote : **contre 1 ; pour 10**

- Remplacement de l'éclairage d'un candélabre au rond-point de l'escalier

Un de ces éclairages est tombé en panne suite aux intempéries des précédentes années. L'assurance prend en charge le coût des travaux avec une franchise de 100€. Le maire propose le remplacement du candélabre.

Vote : **à l'unanimité**

Séance du 05 Décembre 2016

- Modification des statuts du SDEHG

En substance : Arrêt de la représentation « substitution » de Toulouse Métropole hors ville de Toulouse. Le syndicat garde la compétence à un échelon départemental (*VI de l'article L5217-7 du CGCT*).

Le SDEHG devient le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne suite à l'élargissement de ses compétences en matière d'énergie). Pris en compte de la commune nouvelle de Péguilhan.

Vote : **à l'unanimité**

- Achat du petit terrain derrière chez M. BELOT pour l'entretien du ruisseau

Le PAR souhaite que la mairie se porte acquéreur afin de pouvoir construire un embâcle qui permettrait de limiter le risque d'inondations. Après débat, le conseil souhaite ne pas se porter acquéreur.

Vote : **contre l'achat à l'unanimité**

F. TEYSSEYRE indique que les travaux sur le crève-cor ne seront démarrés qu'en 2017 (au lieu de 2016).

- Décision modificative du budget : achat des outils volés

La mairie a été victime de plusieurs vols de matériel communal. L'assurance propose la prise en charge suivante par rapport à la vétusté. La réclamation totale est de 1.625,73 €, la prise en charge par l'assurance est de 1.112,34 €. De plus, suite au vol du défibrillateur, l'assurance nous indemnise 700 € (coût de l'appareil 1.668 €).

La décision modificative porte sur le transfert de 2.000 € du compte 21318 "Autres bâtiments publics" vers le compte 2158 "Autres installations, matériel et outillage".

Vote : **à l'unanimité**

- Questions diverses

- Membres communaux au sein du comité de pilotage du projet des lacs

M. Wilfrid SABIRON et M. Thierry ASTRUC se proposent comme titulaires.

M. Denis STUBER se propose comme suppléant.

Vote : **à l'unanimité**

AU FIL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VAL'AÏGO (CCVA)

www.valaigo.fr



Séance du 29 Septembre 2016

- Point sur la mise en place d'un Centre d'Accueil de Demandeur d'Asile (CADAD) à Villémur sur Tarn, et l'arrivée de 67 personnes, vraisemblablement à partir de Novembre.
- Adhésion au Schéma Départemental d'Aménagement Numérique (SDAN).
- Désignation d'un délégué au SDAN : M. Alain GARDELLE.
- Création d'un comité de pilotage pour le dossier « lacs de Layrac », composé d'élus communautaires, d'élus Layracois et placé sous l'égide de la commission intercommunale « Tourisme ».
- Validation de la liste des professionnels pouvant être exonérés de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TOEM). Ceux-ci disposant de leur propre filiale d'évacuation des déchets.
- Mise à disposition à mi-temps d'un agent intercommunal auprès du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Tolosan (PETR Tolosan).
- Point sur les compromis de vente de terrains sur la zone d'activité « Pechnouquié 3 ».
- Point sur l'intégration de la commune de Buzet sur Tarn à la CCVA, et sur l'adhésion au Syndicat mixte « Les Portes du Tarn ».
- Point sur les évolution du Schéma de Cohésion Territoriale Nord-Toulousain (SCoT Nord-Toulousain).

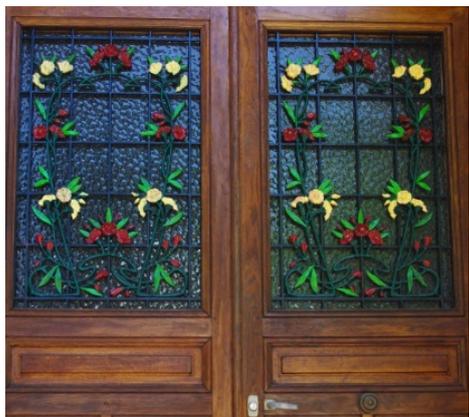
Séance du 17 Novembre 2016

- Décision modificative du budget visant essentiellement à créer des comptes correspondants à la prise de compétence « Petite enfance ».
- Attribution d'une subvention de 4.000 € à l'office de Tourisme.
- Validation du tableau des effectifs consécutifs au transfert du personnel de la crèche associative « Au Royaume des Petits » de Villémur sur Tarn et de l'intégration de la commune de Buzet sur Tarn.
- Point sur le CADA : Les 12 logements mis à disposition par OPH 31 permettront d'accueillir les demandeurs à compter du 21 Novembre ; mais aucune date d'arrivée n'est formellement donnée.
- Point sur l'adhésion au SMIX « Les Portes du Tarn » ; il est rappelé que ce dossier est complexe et doit être traité avec beaucoup d'attention afin de ne pas engager la communauté de communes dans des enjeux financiers encore non chiffrés.

Séance du 22 Décembre 2016

- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : subvention européenne demandée pour la prolongation de la voie verte vers Nohic et vers Saint Sulpice.
- Société Publique Locale : initiative du CD31 pour le développement économique. Le coût annuel de participation serait de 6.000 €.
- Plan Climat Air Énergie Territorial : le SCoT souhaite prendre cette compétence. Avis Favorable.
- Ouverture des crédits en investissement : permettre de procéder aux investissements début 2017 avant le vote du budget.
- Validation du nouveau « coût horaire » pour les travaux en régie.
- Validation du tableau des effectifs.
- Mutualisation du Comité Technique.
- Accord de principe pour une convention multipartite : CCVA, Communauté de Communes Tarn-Agout (CCTA), Syndicat Mixte « Les Portes du Tarn », Conseil Départemental de la Haute-Garonne concernant la zone d'activité « Les Portes du Tarn ».

CITOYENNETE, ECONOMIES ET LIEN SOCIAL



- 1.800 € je te dis, et encore, plus personne ne voudrait faire cela pour 10 € de l'heure.

- Moi j'ai bien aimé ces matinées, surtout peindre tranquillement et discuter avec mon voisin... Pourquoi tu parles de 1.800 € ?

- C'est simple, 6 matinées de 3 heures chacune, avec une moyenne de 10 citoyens par matinée payés 10 € de l'heure cela nous fait un total de... 6 fois 3 fois 10 fois 10... **1.800 €**. Voilà ce que l'on a fait économiser à la mairie ! Et encore je ne compte pas les *coloriages* de Jean-Pierre sur la porte de la mairie. Si on avait dû lui payer un salaire d'artiste on aurait franchi la barre des 5.000 €. Tu te rends compte ! Ils auraient dû, au minimum, nous faire une remise sur notre taxe d'habitation !

- As-tu remarqué qu'il y avait aussi des enfants pour poncer les grilles et peindre la boîte aux lettres ? Tu les as comptés dans ton budget ?

- Ouais, tu vas voir que pour la prochaine fois ils vont faire appel au 4^{ème} âge et aux handicapés de tous bords ! Ils en sont bien capables ! C'est bien simple ils osent tout, c'est même à ça qu'on les reconnaît !

- Mais non, beaucoup de mairies font appel aux citoyens pour ces TIC ou Travaux d'Intérêt Communal...

- Attention l'intellectuel, tu débordes avec ton pinceau ! Je te conseille vivement de te concentrer lorsque tu travailles manuellement ! Surtout qu'en 2017 ils ont prévu un planning d'enfer, ils auraient même découvert l'ancien lavoir de Layrac... Mais là ce ne sera plus un pinceau que tu tiendras dans la main !

- Dis-moi pas que tu comptes venir aussi ?

- Et pourquoi pas ! Un restaurateur de patrimoine tu sais combien ça se fait payer à l'heure ? ...



Crédit texte : Denis STUBER

Crédits photos : Sylvie ALVAREZ, Denis STUBER

MARIE-SOPHIE MOSNIER EN CONCERT A LAYRAC

Fin Aout, alors que l'été se poursuit dans ses feux ardents, c'est dans la soirée rafraichissante que Marie-Sophie MOSNIER nous a fait l'honneur et l'amitié de venir enchanter nos oreilles.

Le piano disposé au centre de notre église Saint Blaise a fait résonner ses murs sous les mains expertes de notre artiste.



De nombreux Layracois mais aussi des auditeurs de tout le canton de Villemur présents ce samedi 27 août 2016 ont pu allier le son du lyrique et la mise en valeur de notre église par son éclairage repensé par M. ANTON.

Après de nombreux bis, tout le monde s'est retrouvé autour du verre de l'amitié pour finir agréablement cette soirée.

Nous remercions particulièrement le comité des fêtes, les personnes qui se sont impliquées et surtout notre interprète et sa famille qui ont permis ce bel évènement.

Vous pouvez retrouver d'autres photos de cet évènement sur le site www.layracsurtarn.fr



Crédits photos : Majda et Denis

FETE DE LAYRAC SUR TARN



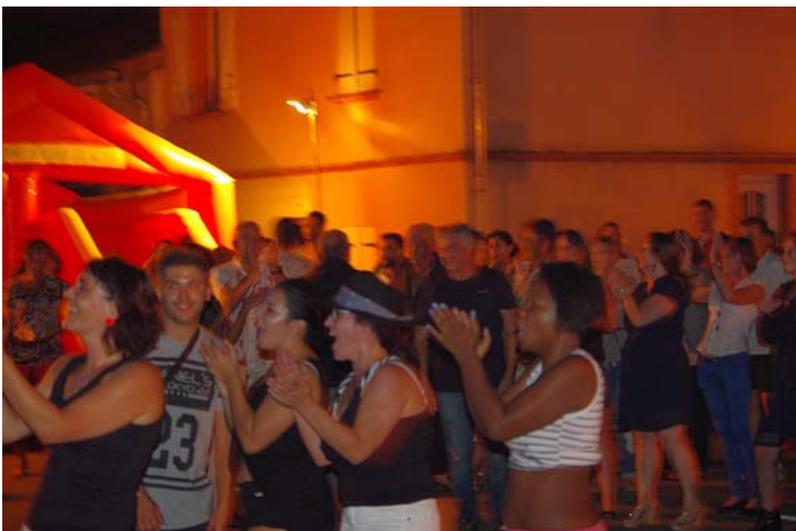
Cette année encore le comité des fêtes a organisé une fête plus que réussie.

Pour la première fois sur trois jours, elle a permis le rassemblement de beaucoup d'entre nous mais aussi de communes voisines et qui sont venus danser aux sons des décibel de pro night, et à l'entrain du groupe ELIXIR.

Un grand merci pour tous les bénévoles comité des Fêtes.



du



Toutes les photos des temps forts sont à retrouver sur www.layracsurtarn.fr

Crédit photos : Comité des fêtes

REPRESENTATION USINOTOPIE

Le jeudi 15 décembre à 19h a eu lieu à la salle polyvalente de Layrac sur Tarn, une représentation théâtrale proposée par la troupe « Les philosophes barbares ».



Un projet culturel et scolaire intercommunal et intergénérationnel soutenu entre autre par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et par la CCVA (Communauté de Communes Val'Aïgo).

Ce spectacle a vu ce combiner la participation de 2 écoles élémentaires de la CCVA avec les élèves de l'école élémentaire Anatole France de Villemur et les élèves des classes de CE1, CE2 et CM2 de l'école « Le Souledre » de Mirepoix ainsi que le CLAE de la Magdelaine.

Encadrés par la compagnie théâtrale et par le corps enseignant, la représentation dont le thème était basé sur une adaptation libre du conte « La belle au bois dormant », a permis à nos chères têtes blondes de laisser s'exprimer physiquement et verbalement leur sens artistique. En effet le conte a été entièrement revu et corrigé par les CM2 qui se sont donnés à cœur joie de mêler mimes, humour et bruitages en tous genres pour le plus grand plaisir des spectateurs.

Le spectacle a également été ponctué par l'intervention de la troupe de la maison de retraite de Villemur qui a su nous faire rire et nous émouvoir.

Un tonnerre d'applaudissements et un standing ovation ont conclus près d'une heure et quart de spectacle.

Un grand bravo à nos chers petits et à nos aînés pour leur prestation exaltante.



Comme cela a été dit par les autorités locales présentes ce soir-là, et notamment en la personne de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président de la CCVA, l'accueil de ce grand nombre de spectateurs n'aurait été possible nulle part ailleurs sur la communauté de commune qu'à Layrac. En effet, il a été souligné encore une fois l'importance de l'existence même de cette salle de grande capacité qui, rappelons-le, a été bâtie pierre par pierre par les habitants volontaires et solidaires de notre belle commune.

Un grand merci donc à ces hommes et femmes qui nous permettent encore aujourd'hui de recevoir ce genre de manifestations.

Crédit texte et photos : Didier

BESSE

LES PIGEONNIERS... SUITE ET FIN

• LOCALISATION DES PIGEONNIERS

Nous avons vu (gazette n°43 : « les pigeonniers de notre région et leurs locataires ») que la taille des pigeonniers était en rapport avec celle du domaine, leur disposition n'est pas non plus un hasard. Pour aider les jeunes pigeons à retrouver leur nid, le pigeonnier est construit dans un endroit élevé et découvert, généralement un peu plus haut que les autres bâtiments, dans un endroit non exposé aux vents dominants, à distance des grands arbres qui abritent des rapaces. L'exposition au levant est la meilleure, car les pigeons aiment profiter des premiers rayons de soleil.

Les pigeonniers ont des formes extérieures variées : ronds (les plus répandus en Angleterre, Ecosse, Espagne, France, Iran, Egypte), quadrangulaires, rectangulaires, polygonaux (6 à 12 côtés), troglodytes (Turquie, Espagne et vallée de la Loire), sur colonnes, sur arcades...

Leur implantation est liée aux possibilités pour les pigeons de se nourrir. Leur alimentation étant essentiellement composée de blé ; les pigeonniers sont rares ou absents dans les régions non productrices de céréales. Ce qui explique que des régions françaises aux plateaux granitiques importants telles qu'une partie de la Bretagne, certaines contrées d'Auvergne, les Pyrénées, les massifs montagneux (Jura, Vosges et Alpes) en soient pratiquement dépourvus.

Les pigeonniers parvenus jusqu'à nous sont rarement datés et quasiment jamais antérieurs au XIII^e siècle, mais nombreux dans les gentilhommières du XV^e au XVIII^e siècle.

• ARCHITECTURE EXTERIEURE DES PIGEONNIERS

Dans notre région, c'est au XIX^e siècle que se sont construits la plupart des pigeonniers, bâtis comme les maisons des hommes, avec les matériaux trouvés sur place : terre crue et paille entre des pans de bois, pisé, briques ou pierres. Les plus anciens et de taille imposante sont ceux dépendant d'un château, toujours construits avec les mêmes matériaux que celui-ci, ce qui prouve l'importance qu'ils revêtaient pour le statut du seigneur, et qui explique leur longévité.

L'architecture extérieure des pigeonniers (isolés ou intégrés aux bâtiments de la ferme) est très variée ; il s'en dégage plusieurs types :

○ Le pigeonnier de type toulousain, dit « en pied de mulet »



Cette dénomination tire son origine de l'aspect esthétique de sa toiture qui, de profil, ressemble à un pied de mulet. C'est un bâtiment de base rectangulaire qui se caractérise par deux toits successifs décalés comme des marches d'escalier.

La contremarche est formée d'une planche percée de trous d'envol, particularité qui permet de protéger les pigeons du vent. La couverture est presque toujours en tuiles canal, rarement en tuiles plates. On le trouve soit isolé, soit intégré aux bâtiments de la ferme.

○ **Le pigeonnier sur piliers ou colonnes**

Ce sont les plus anciens, de forme quadrangulaire pour les plus classiques ou de forme hexagonale, octogonale pour les plus raffinés, ils sont toujours isolés des autres bâtiments. Il repose sur 4, 6 ou 8 colonnes rondes de pierres monolithes ou en tronçons, ou plus rarement en briques moulées.

La « caisse » ou « volière » qui repose sur des poutres de chêne, elles-mêmes en appui direct sans aucune fixation sur les piliers, est à colombages ou en maçonnerie. Les colombages sont une preuve d'ancienneté, le remplissage entre les pans de bois est en pisé, en torchis, ou en briques. Les caisses en maçonnerie peuvent être en grès, brique ou calcaire. Ils sont pittoresques et semblent fragiles.

Leur toit à 4 pentes fait corps avec une génoise en même matériau ou en briques canal, il est couvert de tuiles plates à crochets et surmonté d'un petit clocheton pyramidal à base carrée qui leur donne beaucoup de charme.



Parmi les pigeonniers sur piliers, on distingue :

▪ **Le pigeonnier de type castrais**



Il est de section carrée et couronné par un toit pyramidal à 4 pentes faibles qui, à l'origine, ne comportait jamais de lucarne.

Le toit est surmonté d'un clocheton ou lanternon très effilé avec des angles de pentes pouvant atteindre 0°, et pouvant représenter la moitié de la hauteur du pigeonnier, les arêtes sont brisées dans la partie inférieure et le tout est couvert d'ardoises.

▪ **Le pigeonnier de type gascon :**

Il se distingue du précédent par un toit à 4 pans qui peut s'agrémenter de lucarnes mansardées (généralement côté sud et est) fermées par des planches de bois percées de trous pour l'entrée et la sortie des pigeons, il est recouvert de tuiles plates et est surmonté d'un lanternon.

▪ **Le pigeonnier sur arcades** (photo à droite)

Il repose sur des piliers de base carrée en pierre ou en brique, il est quadrangulaire, hexagonal ou octogonal. Il peut avoir un toit pyramidal ou être de type castrais ou toulousain. Certains sont à doubles arcades.



▪ **Le pigeonnier de type gaillacois**

Son toit pyramidal très pointu et très haut se courbe très peu et très près de la base.

▪ **Le pigeonnier de type albigeois**

Son toit pyramidal est de moyenne pente. Il est couvert de tuiles plates ou à emboîtement.



○ **Le pigeonnier tour**



Attenant à la maison, aux dépendances ou encore isolé, il est souvent de forme quadrangulaire. Le toit pyramidal à 4 pentes est couvert de tuiles plates et s'ouvre sur 1 ou 2 lucarnes avancées, fermées de planches percées de trous d'envol.

Il possède 1 ou 2 étages, l'accès à l'étage supérieur se faisant à l'aide d'une échelle vers une ouverture en façade ou bien une ouverture dans le plafond du rez-de-chaussée ; ils sont parfois munis d'un escalier extérieur contenu dans une tourelle saillante. Certains sont d'anciennes tours de guet reconverties après transformation de la toiture.

○ **Le pigeonnier de type Saint-Sulpice**

Il est caractérisé par un toit à 4 pans presque plat et couvert de tuiles canal. Il n'a pas d'épi de faîtage (voir plus loin) et possède un grand nombre de trous pour les pigeons, disposés en ensembles carrés, rectangulaires ou en demi-lunes dans la partie supérieure des murs, juste sous le toit.

○ **Le pigeonnier cylindrique** (photo à droite)

Ce sont parfois d'anciens moulins à vent transformés en pigeonniers.



▪ **Le pigeonnier « poivrière »**

Très rare, il est en forme de tourelle circulaire à l'angle supérieur d'un bâtiment.

▪ **Le pigeonnier en pierre sèche rond ou pigeonnier gariotte**

Ils sont beaux, mais rares dans notre région. Ils sont construits en pierre sèche sans mortier, surmontés d'une coupole elle aussi en pierre sèche montée en écailles, ce sont les proches parents des cabanes (« caselles ») de bergers que l'on trouve encore dans les Causses.

○ **Le pigeonnier balet (balcon en langue d'oc) ou bolet ou balcon**

Il permet de protéger le porche d'entrée de la maison des intempéries. Il possède un toit à pentes raides percé d'une lucarne avec trous d'envol.



○ **Le pigeonnier-porche**

- Dans les fermes importantes, près d'une abbaye ou d'un château, on entrait dans la cour ceinturée d'un mur par un porche imposant, clôturé par une immense porte de bois et surmonté d'un pigeonnier de construction soignée en pierre appareillée qui dominait l'ensemble. La toiture est à 4 pans avec des lucarnes servant de plages d'envol



○ **Le pigeonnier grenier appelé aussi « fuie »**



Il se trouve sur des constructions modestes, sous le toit. La variante élégante est le pigeonnier-tympan : les trous d'envol sont situés dans une pierre sur le mur pignon et il émerge du toit, ou dans l'angle de la façade.

○ **Le pigeonnier « volets »**

Ce sont les plus petits et les plus rudimentaires, ils sont établis sous une toiture ou en façade avec des fermetures amovibles en bois.

La plupart des pigeonniers comporte un rez-de-chaussée, utilisé comme remise à outils, porcherie, poulailler, ou réserve à grains. De l'extérieur, ce rez-de-chaussée se signale par une ouverture supplémentaire en façade

DOCUMENT JOINT

Recto : Carte des pigeonniers sur le territoire et architecture des pigeonniers.

Verso : Descriptif de l'architecture.

Source : Dr G. Dedieu, biologiste au CHU de Toulouse, spécialiste passionnée de pigeonniers, que nous remercions chaleureusement pour sa contribution.

Crédit photos (carte jointe) : Denis STUBER

CLUB DES AMIS DE LAYRAC

L'Assemblée générale du CAL a eu lieu le 14 octobre 2016.

Le bureau élu pour 3 ans:

Présidente : Jacqueline Faccin

Vice- présidente : Lucie Tur.

Trésorière : Francine Mandra

Secrétaire : Jacqueline Bonnet.

Responsable section œnologie :

Dominique Alvarez.

Responsable du groupe de danses anciennes :

Jacqueline Bonnet.

Activité prévue pour le 1^{er} semestre 2017:

Soirée millas : le samedi 5 février à 20h30



Crédit photo : Club des Amis de Layrac

Le TOURDION a participé aux visites théâtralisées du Château de Merville cet été.

COMITE DES FETES

Le 17 décembre dernier, le comité des fêtes a tenu son assemblée générale.

Les 3 activités (concert, marché gourmand, fête locale) organisées par le comité ont eu des retours positifs.

Le pari d'organiser la fête sur 3 jours est atteint. Le président a souligné l'implication de chacun des membres du comité pour que ces manifestations soient des plus réussies. Le budget présente un solde positif sur l'année.

A l'issue de cette présentation, le président Loic ROLDAN a présenté sa démission pour des raisons personnelles. D'autres membres du bureau ont également annoncé leur démission.

Aucun candidat ne s'étant proposé pour la présidence, une assemblée générale extraordinaire est prévue **le 21 Janvier à 10h (salle des associations)** afin de permettre d'assurer l'élection d'un nouveau président et la mise en place d'un nouveau bureau.

Le comité vous souhaite une très belle année 2017.

Merci

ACCA – ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE



Crédit photo : Alexis GUYOMARD

Chers Layracoises, et layracois

L'association de chasse vous présente tous les meilleurs vœux pour cette année 2017.

Quelle vous apporte joie, bonheur et prospérité !

L'année 2016 nous a amené autant de satisfaction, de bonne humeur et de joie que les années passées.

Pour le confort de tous les chasseurs et d'améliorer la vie de l'association nous avons aménagé une salle de chasse pour ce réunir et passer des bons moments ensemble. Nous vous accueillons avec plaisir parmi nous.

Pour la nouvelle année, nous avons un projet de manifestation qui est de vous réunir autour de la table avec un repas chaud, joyeux et harmonieux. Nous vous attendons nombreux à ce rassemblement.

Toute l'équipe vous souhaite de passer de bonne fête.

Le président Alexis GUYOMARD



EXPO 2017 LAYRAC SUR TARN

DU SAMEDI 22 AVRIL 14 H AU DIMANCHE 7 MAI 19 H

La journée de clôture (*) : lundi 08 / 05 / 2017 à 12 H

Vernissage le samedi 22/4 à 17 h 30 nocturne les vendredi soir

Ouvert l'après-midi en semaine de 15 H à 19 H -- le matin sur RDV



Lumière
e Espérance
Créativité



Nos Mains en OR

Racontent

Ouverte à tous créateurs

Photos, peinture, dessin, travail du bois, du fer et autres, couture, broderie, Scrapbooking, sculpture, costumes, céramique, origami, patchwork, etc...

EXPOSANTS

À disposition table, chaise, panneau, concours (**), livre d'Or individuel, participation aux journées créatives, concours de décoration du meilleur stand, **atelier et stand réservés aux enfants**, participation au jury, planning de présence, jeu de « l'intrus » intégration au comité d'organisation, catalogue, participation aux dons pour la tombola

VISITEURS

Jeux d'observations, visites organisées, passage en boucle de l'expo 2016, passage en boucle des partenaires intégration possible au jury visites commerciales réservées avec nos partenaires entrée gratuite, **visites réservées aux scolaires**

Panneaux réservés aux cartes postales, photos, dessins du village de LAYRAC (à déposer à la mairie avant le début de l'exposition)

Prix spécial pour la création d'une ICONE qui rappellera l'EXPO (**)
concours commun dont le thème est : nos mains en OR

MÉDICAL

Présence et Interventions adaptées

SÉCURITÉ

Site sécurisé, alarme, surveillances

Échanges d'idées, discussions, conseils, trucs et astuces (emplacement réservé) avec nos partenaires, nos exposants, VIP, parrain, marraine,

La carte d'adhérent et de fidélité à nos partenaires

LA BOUTIQUE

Divers objets personnalisables suivant les thèmes présents à l'exposition, tee shirts, sweats, polos, mugs, casquettes, photos sur toile, stylos, clé USB, sacs, posters, puzzles, photos du stand, cuvée spéciale Expo Layrac etc..

les bénéfices seront répartis au profit :

- 1) d'une association pour enfants
- 2) autofinancement pour ateliers créatifs des enfants
- 3) autofinancement de l'Exposition

Renseignements et réservations

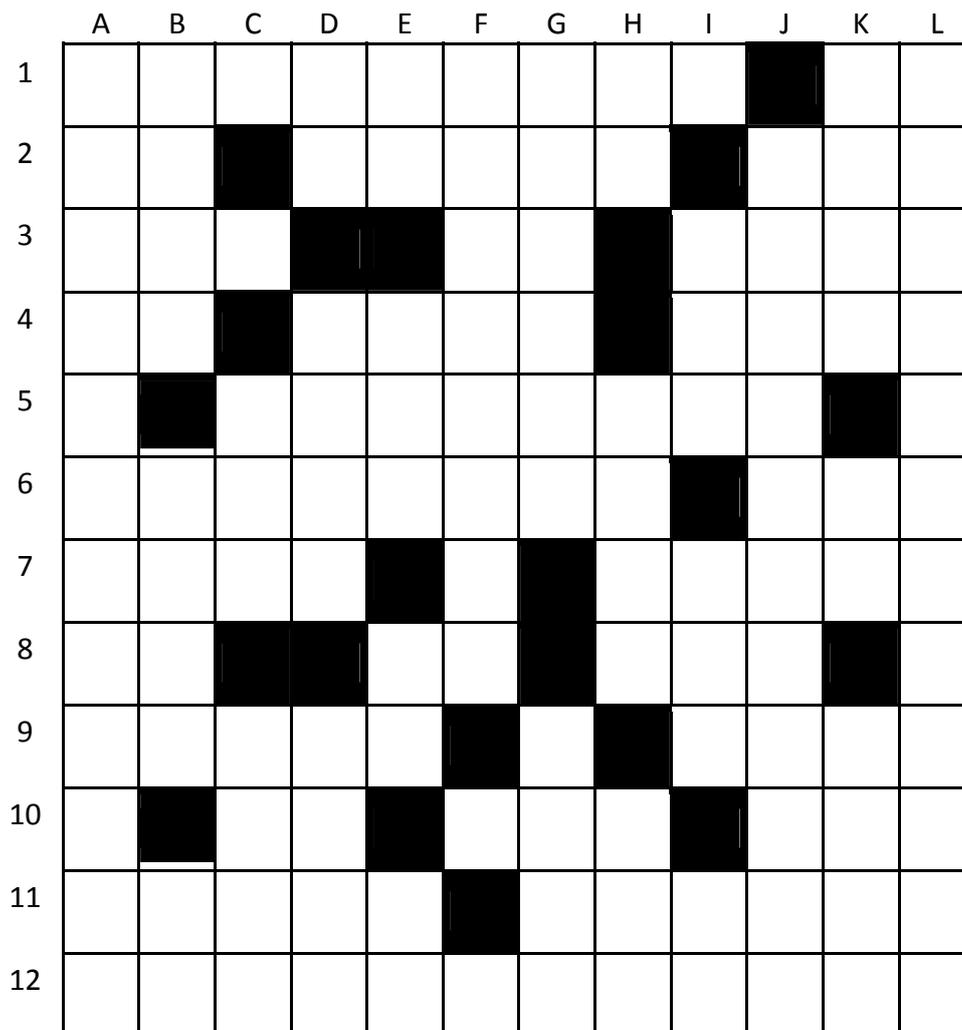
ALVAREZ Christian 2262 route de Patrou 31340 LAYRAC sur TARN
layrac.expo2017@free.fr 05 61 35 36 89 06 74 93 83 12

ALVAREZ Sylvie sylvie.alvarez3@orange.fr

(*) Repas de clôture (participation adulte 18 € - **enfant 5 € jusqu'à 8 ans**)
danses anciennes du TOURDION, soirée musicale (musiciens de « Layrac ») remises des récompenses diverses
(suivant attribution de nos partenaires et avec une priorité aux enfants)

chaque personne est un acteur secret et performant. quand il est accompagné ce qui permet de réussir plus facilement un projet...

MOTS CROISES N°44 – THEME : HISTOIRE ET GEOGRAPHIE



Horizontal : **1** : Voisine de la mer de Tasman. Sinistres initiales. **2** : Moins importante que l'autoroute. Montagne Russe. Ancienne monnaie. **3** : Contentement. Note de musique. Appréhension. **4** : Champion. Pays d'Asie. Arrivé dans un sens. **5** : Il est du gouvernement. **6** : Prouve qu'il est content dans de sales draps. Rieur. **7** : Pèse. Tige grimpante à l'envers. **8** : Note. Pronom personnel. Très commun à Guérande. **9** : Poêle. Etablissement de soins corporels. **10** : Article Arabe. Condiment. Particule atomique. **11** : Besoin pour bébé. Vague. **12** : Autorité suprême.

Vertical : **A** : Soldats du Moyen Age. **B** : Joints. Ville Normande. Lac des Pyrénées. **C** : Skieuse de notre massif. Indiens tout en vadrouille. **D** : Moitié de pou. Utile pour des prisonniers. Met bas ici aussi. **E** : Petit débit. Pas bien brillant. Petit tour. Ile. **F** : Orner d'armes héraldiques. **G** : Suite de vers. Viendra. **H** : Lui. Beaucoup. Monnaie roumaine. **I** : Sans tache. Arrivés. Symbole chimique de l'étain. **J** : Africaine. **K** : Pour les cochons. Pas vaillant. Piqueur montant. **L** : Etre sous la garde de la police.

Solution du numéro 43 :

Horizontal : **1** : Photographie. Aiv. **2** : Lu. Areu. Xscee. **3** : ire. Bail. Imper. **4** : No. Molle. Leo. Yen. **5** : Tubant. Tiens. Loi. **6** : Ug. Ino. Tr. Aigirs. **7** : Re. Je. **8** : Tatie. Couilusa. **9** : Phi. Davan. Erg. **10** : Noix. En. Blanc. Ue. **11** : Ice. Pli. Ale. **12** : Christian. Tt. Our. **13** : Aeree. Evoe. Usa. **14** : Yes. Ra. Ennui. **15** : Sa. Erpel. Tesso. **16** : Calmettes. Rein.

Vertical : **A** : Peinture. Nicaise. **B** : Rouge. Poche. **C** : Ole. Thierry. **D** : Tu. Mai. Aix. Lee. **E** : Bonnet. Oses. **F** : Alto. Ide. Em. **G** : Rail. Jean-Pierre. **H** : Arlette. La. Apt. **I** : Pe. Ir. Cabine. Et. **J** : Huile. Gonl. Vele. **K** : Mena. Anton. **L** : Exposition. Tent. **M** : Ca. Uer. **N** : Acrylique. Louise. **O** : Ie. Eor. Sruesus. Si. **P** : Vernissage. Radon.

ETAT CIVIL

NAISSANCES :

AGULLANA Zélie née le 16 Septembre 2016 à Lavaur

DECES :

Mme THENEGAL Marguerite, veuve LORAS le 24 Septembre 2016

LA MAIRIE

CONTACT



: 05.61.35.35.25



mairielayracsurtarn@wanadoo.fr



www.layracsurtarn.fr



Layrac sur Tarn

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi : 9h00 – 12h00 / 14h00 – 18h00

Mardi : 9h00 – 12h00

Jeudi : 9h00 – 12h00

PERMANENCE DES ELUS

Maire et/ou adjoints : **De 10h00 à 12h00 :**

1^{er} et 3^{ème} **samedi** du mois (permanence)

2^{ème} et 4^{ème} **samedi** du mois (sur rdv)

Maire : **Sur rendez-vous .**

En cas d'urgence, appeler :

M. SABIRON : 06-73-57-62-51

M. BUSQUERE : 06-81-17-24-62

Les vœux du Maire se tiendront le Samedi 28 Janvier 2017 à 11 heures à la salle polyvalente.

BONNE ANNEE 2017